

Belfort - Stratégie d'aménagement des berges de la Savoureuse

Enjeux et axes de programmation pour un projet urbain

Programme de travail 2022

Maître d'ouvrage
Ville de Belfort

Productions / Supports

Synthèse des études existantes, note d'enjeux, axes de programmation, éléments de méthode

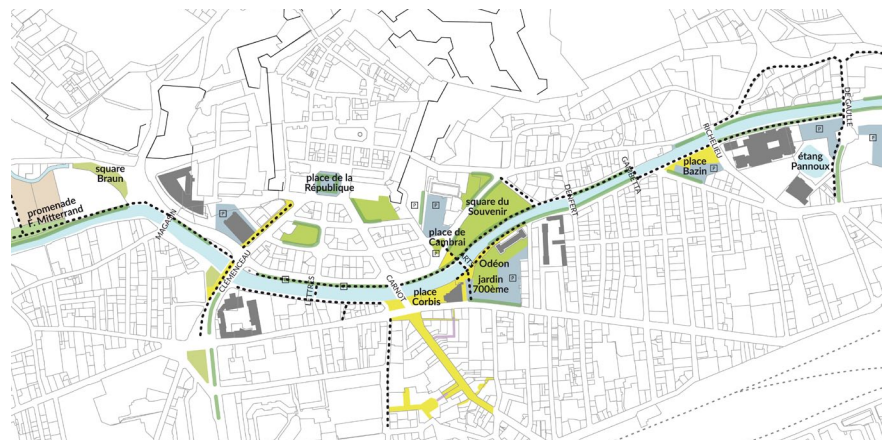
Référent / Contact

Dominique Brigand / dbrigand@autb.fr
Robin Serrecourt / rserrecourt@autb.fr



La restauration écologique de la rivière, opportunité pour un projet urbain

Pour répondre aux obligations légales en matière de continuité écologique des cours d'eau, un projet de restauration de la Savoureuse dans le centre de Belfort est engagé. Il entraînera d'importants travaux dans le lit de la rivière et sur les ouvrages et aura un impact sur les espaces adjacents. Ce projet technique est l'occasion de repenser le cadre urbain de l'axe Savoureuse et d'anticiper le renouvellement de certains espaces sur berges : places publiques, square, promenade, voies cyclables, stationnements, etc.



Un travail conjoint AUTB / Ville / GBCA

Un groupe de travail a été institué, réunissant les services concernés de la Ville et du Grand Belfort, pour faciliter l'émergence d'une vision partagée.

De nombreuses études techniques existantes ont été relues et synthétisées au regard des nouvelles attentes de la municipalité. Les principaux enjeux d'aménagement ont été localisés et explicités. Des axes de programmation ont été dégagés, dans un périmètre intégrant des espaces devant par ailleurs faire l'objet de travaux à moyen terme.



Vers un programme de maîtrise d'œuvre

Parmi les objectifs d'un projet urbain, les échanges ont notamment permis de faire ressortir l'amélioration de la continuité des itinéraires cyclables, l'opportunité de nouveaux franchissements, le renforcement du rapport à l'eau, l'attractivité des espaces publics ou encore la valorisation du patrimoine le long de l'axe Savoureuse.

Un tel projet d'ensemble appelle un ou des concours de maîtrise d'œuvre, selon un calendrier et des modalités qui restent à définir. Dans cette optique, la rédaction d'un cahier des charges de programmation urbaine est la prochaine étape à venir. Le programme devra notamment dégager des priorités d'intervention, tout en rassemblant dans une vision globale la diversité des espaces à aménager. Il sera aussi l'occasion de définir finement les convergences possibles entre les travaux de restauration écologique et les aménagements urbains.

